

# ITUC INTERNATIONAL TRADE UNION CONFEDERATION CSI CONFÉDÉRATION SYNDICALE INTERNATIONALE CSI CONFEDERACIÓN SINDICAL INTERNACIONAL IGB INTERNATIONALER GEWERKSCHAFTSBUND

Bd du Roi Albert II, 5, Bte 1 ·· B – 1210 Bruxelles ·· Belgique
Tel. +32 (0) 2224 0211 ·· fax +32 (0) 2201 5815 ·· E-mail info@icftu.org ·· WEB www.ituc-csi.org

### **Contexte**

De récents rapports de l'OIT présentent une estimation minimale du nombre de personnes travaillant dans des conditions de travail forcé. Aujourd'hui, au moins 12,3 millions de personnes sont exploitées dans différentes formes de travail forcé, allant des formes les plus traditionnelles d'esclavage aux formes plus « contemporaines » de travail obligatoire résultant, dans de nombreux cas, de la traite des êtres humains. Cette estimation démontre à regret l'impact négatif de la mondialisation débridée. Aujourd'hui plus que jamais, les industrialisés ainsi qu'en développement sont touchés par ce phénomène mondial étroitement lié à la vulnérabilité des travailleurs migrants à l'étranger. Environ 20 pour cent de tous les cas de travail forcé résultent directement de la traite des êtres humains et, contrairement à la majorité des cas, la traite ne débouche pas uniquement sur l'exploitation sexuelle. 32 pour cent des personnes victimes de la traite sont assujetties à un travail forcé à des fins d'exploitation économique. Ces chiffres mettent en évidence la dimension importante de l'emploi et son impact sur les marchés du travail locaux, dans les pays aussi bien d'origine que de destination. La présence de victimes du travail forcé sape les normes sociales, telles que la sécurité d'emploi, les salaires et les conditions de travail, pour tous les travailleurs sur le marché du travail national. En général, 64 pour cent de tous les cas de travail forcé sont imposés par des agents privés à des fins d'exploitation économique dans des secteurs tels que l'agriculture et la construction. Les femmes, hommes et enfants dans de nombreux cas des travailleurs migrants en situation irrégulière sont isolés, privés de leurs documents d'identité et menacés d'être dénoncés et expulsés.

Les syndicats ont pris naissance pour contrebalancer le déséquilibre dans les relations entre les travailleurs et les employeurs moyennant la solidarité des travailleurs. Syndicaliser les personnes les plus vulnérables sur le marché de l'emploi est au cœur de l'action du mouvement syndical et la négociation collective demeure l'instrument le plus puissant pour améliorer les conditions de travail. Comme les syndicats constituent le principal instrument destiné à dénoncer les abus et l'exploitation de tout travailleur et à lutter contre eux, ils ont un rôle essentiel à jouer en vue de l'élimination du travail forcé promue par le directeur général de l'OIT. Les syndicats devraient tirer profit de leur accès privilégié aux travailleurs et à leur famille, de leurs structures internationales et de leur expérience dans le cadre de la mise en œuvre et du contrôle des normes fondamentales du travail en vue de contribuer à éliminer toutes les formes de travail forcé d'ici à 2015.

Pratiquement tous les pays dans le monde sont touchés par le travail forcé et la traite des êtres humains, que ce soit dans les pays d'origine, de transition ou de destination. Une approche syndicale mondiale, en concertation avec l'OIT-ACTRAV et les FSI, visant à traiter ce phénomène mondial s'avère urgente. Le travail forcé et la traite des êtres humains sont présents sous de nombreuses formes diverses et dans un grand

nombre de régions et d'activités économiques. L'action syndicale devra dès lors s'axer sur les caractéristiques spécifiques des différentes formes du travail forcé et variera certainement en fonction de la région géographique. La CSI compte une structure institutionnelle d'organisations régionales; la stratégie syndicale internationale devrait recourir à cet instrument et devrait être rédigée sur la base des mêmes directives. Toutefois, compte tenu de son importance et de la présence d'un bureau de la CSI dans la région, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord font l'objet d'une attention toute particulière.

Le mouvement syndical international bénéficie dans le même temps de la présence du Conseil des Global Unions nouvellement créé, structure syndicale internationale impliquant la plupart des Fédérations syndicales internationales. Il sera également utile d'examiner la manière dont la stratégie syndicale internationale visant à lutter contre le travail forcé et la traite des êtres humains pourrait tirer profit de l'avantage de mettre l'accent sur des questions spécifiques dans les secteurs économiques les plus touchés. Durant toute la réunion, les représentants des industries de la construction, du textile, des transports et de l'agriculture, provenant de l'**IBB**, de l'**UITA**, de la **FITTHC** (travail forcé) et de l'**ITF** (traite des êtres humains), formuleront leurs commentaires et leurs points de vue. L'éradication du travail forcé contribuera à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et à promouvoir la syndicalisation comme instrument utile pour réduire la vulnérabilité et mettre fin au travail dans des conditions de travail forcé.

Des recherches préliminaires ont démontré que la plupart des organisations syndicales disposent déjà de politiques, de stratégies et de plans d'action liés au travail des enfants, aux travailleurs migrants, aux travailleurs domestiques et/ou à la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle. Toutefois, on ne sait pas bien comment toutes ces questions comportent un élément ou plus du travail forcé. Une introduction à la compréhension des différents termes et questions concernées, soulignant leurs liens avec les points sur lesquels s'est axée l'action syndicale dans le passé, s'avérera essentielle pour indiquer que le travail forcé a constitué un domaine continu du travail syndical et préciser la manière dont elle pourrait constituer un pilier permanent des différentes politiques et stratégies des syndicats dans le futur. Un aperçu des différents cas de trafic illicite des personnes, d'abus des travailleurs domestiques, d'esclavage, de servitude pour dettes, de travail force imposé par les militaires, de formes de travail forcé dans les prisons devrait permettre aux participants d'en prendre conscience.

## **Objectifs**

A l'issue de l'événement, tous les participants devraient avoir une vision claire de tous les aspects que revêtent les différentes formes de travail forcé et de traite des êtres humains, de leur impact négatif sur le marché du travail et du rôle du mouvement syndical dans la lutte contre ce phénomène. Les participants devraient connaître les principaux moyens d'action des syndicats pour lutter contre le travail forcé et la traite des êtres humains aux échelons (sectoriels) local, national, régional et international. Il devrait en résulter une stratégie syndicale claire et

globale pour lutter contre le travail forcé et la traite des êtres humains au cours des deux prochaines années ainsi que l'élaboration de deux projets pilotes de mise en œuvre.

## **Profil des participants**

La conférence interrégionale portera sur la discussion d'une stratégie syndicale internationale dans la lutte contre le travail forcé et la traite des êtres humains. Par conséquent, les participants devraient être des dirigeants éminents et influents du mouvement syndical, forts d'une longue expérience et d'une formation en matière de défense des droits humains et syndicaux et des normes fondamentales du travail. Les syndicalistes ayant une expérience directe dans le cadre du travail en matière de travail forcé et de traite des êtres humains sont particulièrement invités à assister à la conférence. Les discussions seront orientées par des experts du Programme d'action spécial pour combattre le travail forcé de l'OIT, de l'OIT-ACTRAV et du mouvement syndical international

Les dirigeants syndicaux participant à la conférence devront être disposés à suivre de près le développement ultérieur et la mise en œuvre de la stratégie de la CSI contre le travail forcé et la traite des êtres humains et/ou à désigner une personne de leur organisation chargée de cette action. Autrement dit, les participants devront engager leur organisation sur le plan politique. En ce qui concerne les capacités et besoins, ils devraient être en mesure de suivre la réunion moyennant une stratégie à moyen et à long terme en vue d'intégrer la lutte contre le travail forcé et la traite des êtres humains dans la politique et le plan d'action de leur propre organisation.

Les participants devraient avoir de bonnes connaissances en anglais. Leur organisation devra avoir répondu au questionnaire (cf. circulaire 24) envoyé par la CSI.

#### **FSI**

Les syndicalistes représentant les Fédérations syndicales internationales à la réunion devront faire part du point de vue des industries confrontées aux problèmes les plus importants en matière de travail forcé et de traite des êtres humains, plus particulièrement les organisations des secteurs de la construction, de l'agriculture et du textile, à savoir l'**IBB**, l'**UITA et la FITTHC**, dont l'expérience s'avérera certainement très utile pour les autres participants. Sous un autre angle et bien que le secteur des transports ne soit pas l'industrie comptant le plus grand nombre de victimes, les membres de l'ITF sont souvent victimes d'abus pendant le processus de traite des êtres humains et d'incrimination par la suite. Ils constituent dès lors un réseau utile pour identifier les victimes.

#### CSI

## Asie et Pacifique, Amériques, Afrique, Europe, Moyen-Orient

Comme la CSI compte une structure institutionnelle d'organisations régionales, la stratégie syndicale internationale devra être élaborée sur la base des mêmes lignes directrices. Les organisations régionales devraient faire part de leurs points de vue régionaux afin de compléter la stratégie internationale de la CSI. Une attention particulière devra être prêtée aux problèmes régionaux liés au travail forcé ainsi qu'aux besoins et aux capacités des organisations syndicales locales en vue de les traiter. Compte tenu de son importance et de la présence d'un bureau de la CSI dans la région, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord font l'objet d'une attention tout particulière.

En ce qui concerne le nombre de victimes, on en dénombre 9.490.000 en Asie, représentant ainsi les trois quarts des cas de travail forcé. Le travail forcé et la traite des êtres humains en Asie sont nettement plus complexes que dans toute autre région et requerront dès lors une attention particulière du mouvement syndical international. Telles sont les raisons principales pour lesquelles le séminaire se tiendra en Asie, lequel facilitera ainsi l'assistance d'un plus grand nombre de participants de la région.

Pour des raisons évidentes compte tenu de l'ignorance continue par le régime militaire de la pression internationale en vue d'améliorer la situation en Birmanie et de l'action syndicale axée sur ce pays en raison de la violation des droits humains et syndicaux, il serait souhaitable de pouvoir compter sur la présence d'un syndicaliste expert en vue de débattre de la situation en **Birmanie** en ce qui concerne le recours au travail forcé par le régime militaire et la traite des êtres humains à partir de ce pays.

## Contenu

Le **premier jour** sera consacré à la présentation des concepts du travail forcé et de la traite des êtres humains ainsi qu'à une discussion sur la manière dont l'OIT aborde ces questions, vu qu'elle est la plus haute institution en termes de normes internationales du travail. Ses Conventions et leurs mécanismes de mise en œuvre et de contrôle feront l'objet d'une discussion, au même titre que les possibilités qu'ils offrent aux syndicats pour œuvrer à l'échelon international et exercer une pression sur les gouvernements afin qu'ils améliorent leurs politiques en matière de travail forcé.

La séance de l'après-midi prévoira une discussion sur les tendances mondiales du travail forcé et de la traite des êtres humains ainsi qu'une présentation par les FSI représentées de leur expérience mondiale du point de vue sectoriel.

Le **deuxième jour** débutera par la présentation du projet de stratégie de la CSI, qui fera l'objet d'un débat, suivi d'une table ronde au cours de laquelle les organisations syndicales nationales des différentes régions exposeront leurs expériences locales et bonnes pratiques. Une attention particulière sera prêtée à la Birmanie.

La séance de l'après-midi comportera une présentation par les représentants régionaux de leurs perspectives régionales de la stratégie internationale, soulignant les questions prioritaires dans chaque région qui devraient déboucher sur l'intégration des politiques et stratégies syndicales régionales dans la stratégie mondiale.

Le **dernier jour** portera sur la consolidation des débats. Des discussions seront engagées sur la manière dont les différentes priorités pourraient être intégrées dans des actions et projets spécifiques axés sur les questions suivantes: syndicalisation, campagnes, réseaux entre pays, défense, contrôle, renforcement des capacités, aide directe aux victimes, etc. Un plan d'action réaliste devrait être élaboré pour les années 2008-2009 et deux projets pilotes de mise en œuvre devraient être identifiés dans des domaines prioritaires.